

NOTICE COMPLEMENTAIRE 2.198 DU 18/01/2025

INTRODUCTION

EGIMMO propose principalement 4 fonctions :

- Tenue de l'inventaire des biens durables sur des fiches selon la nomenclature M9.6 ;
Etablissement d'une comptabilité auxiliaire des classes 1 et 2 pour les biens durables immobilisés ;
- Contrôle de l'état de la concordance des balances avec celles de la comptabilité générale GFC ;
- Génération, réservée aux Eple, de la reprise pour Op@le des biens immobilisés.

Une fois leur conformité réglementaire contrôlée, les **données comptables** saisies dans l'inventaire EGIMMO qui servent à établir une comptabilité auxiliaire des biens immobilisés sont les suivantes :

- Exercice comptable d'entrée,
- Date de mise en service,
- Compte et Valeur d'immobilisation,
- Comptes et Montants du financement,
- Durée et Mode d'amortissement,
- Date comptable de sortie.

EGIMMO les utilise pour calculer les *amortissements, neutralisations des dotations, reprises et annulations des subventions aux fins d'enregistrement dans la comptabilité générale GFC en fin d'exercice en cours.*

Dans ce but, EGIMMO produit une liasse des écritures comptables à passer mais aussi, depuis toujours, des états annuels répartissant les résultats par immobilisations et par financements par comptes afin de permettre aux établissements d'effectuer des contrôles par rapprochement avec les balances de la comptabilité générale. Récemment, EGIMMO propose des tableaux comparatifs donnant les éventuels écarts avec ces balances pour peu qu'elles aient été préalablement enregistrées dans EGIMMO et qu'elles soient à jour.

Tout établissement qui gère un inventaire peut alors établir la concordance entre les 2 comptabilités, auxiliaire EGIMMO et générale GFC.

Pour les seuls Eple qui doivent transférer dans Op@le leurs immobilisations avec leurs subventions de l'exercice de reprise, **cette concordance est primordiale aussi est-elle systématiquement contrôlée par EGIMMO au moment de la génération des fichiers de reprise.**

A – MISE EN CONCORDANCE

La mise en concordance ne peut être réalisée que par l'établissement qui gère l'inventaire puisqu'il a la maîtrise de sa comptabilité générale et qu'il en possède toutes les pièces comptables.

Elle n'est possible qu'avant la validation du compte financier puisque les corrections apportées dans l'inventaire EGIMMO exigent des régularisations dans GFC des amortissements, neutralisations des dotations, reprises et annulations des subventions.

Si, avant clôture de l'inventaire mais après validation du compte financier, une discordance est constatée il reste possible d'en faire la correction sur les fiches en cause mais il sera impossible d'effectuer les régularisations dans GFC. L'établissement devra la justifier par ailleurs si nécessaire.

Les ajustements dans EGIMMO se font par simple correction des données comptables saisies à l'exercice en cours. Si une erreur est détectée sur une fiche créée antérieurement, EGIMMO propose la correction sur son duplicata que l'utilisateur obtient en activant la fonction de substitution.

EGIMMO aide l'établissement dans sa mise en concordance en calculant les écarts entre ses balances internes et celles de GFC enregistrées préalablement dans EGIMMO. Ces écarts permettent de localiser par comptes les erreurs ou les oublis de saisie dans l'inventaire et également les régularisations non effectuées dans GFC.

Quant aux écarts des bilans synthétiques, ils aident à comprendre leur interdépendance entre les classes 1 et 2.

Si un écart existe dans les immobilisations d'EGIMMO et qu'il concerne ne serait-ce qu'un seul bien en cours d'amortissement, on constate après correction des écarts induits dans les financements d'EGIMMO causés par l'équilibre immobilisation-financement et par les calculs des amortissements, neutralisations, reprises et annulations devenus inexacts.

Si les biens concernés par l'écart dans les immobilisations sont totalement amortis, il n'y a pas de conséquence dans les financements. Cependant sans écart constaté dans les immobilisations, il peut y avoir des écarts dans les financements causés par des permutations de comptes ou des annulations non effectuées.

A1. Le nouveau tableau des bilans synthétiques des 2 comptabilités

Si les balances n'ont presque pas changées, le nouveau tableau comparant les bilans a évolué.

Solde fin d'exercice 2023	Comptabilité générale CG	Solde CG	Comptabilité auxiliaire CA	Solde CA	Ecart CA-CG
	C/D		C/D		
Immobilisations actives	D1	66 839,78	D1	66 839,78	
Amortissements	C1	37 982,28	C1	37 982,28	
Immobilisations nettes (VNC)	D2=D1-C1	28 857,50	D2=D1-C1	28 857,50	
Dotations nettes des neutralisations	C2		C2		
Subventions partiellement amorties	C3	36 847,17	C3	36 847,17	
Reprises (compte 139)	D3	12 989,29	D3	12 989,29	
Reserves immobilisées (RI)	C4=C2-C3-C3+D3	4 999,62	C4	4 999,62	
Financement net:	C5	28 857,50	C5=C2+C3+C4-D3	28 857,50	

Côté CA (EGIMMO) en fin d'exercice

- D1 Immobilisations actives, somme des valeurs acquises sur les fiches des biens immobilisés non sorties : $D1 >= 0$.
- C1 Amortissements, somme des amortissements calculés par EGIMMO par immobilisation active : $C1 >= 0$.
- D2 Immobilisations nettes, différence entre immobilisations actives et leurs amortissements = VNC : $D2 = D1 - C1 >= 0$.
- C2 Dotations nettes des neutralisations, somme des dotations sur les fiches d'immobilisations actives diminuées de leurs neutralisations calculées par EGIMMO : $C2 >= 0$.
- C3 Subventions partiellement amorties, sur les fiches d'immobilisations actives donc en cours d'amortissement : $C3 >= 0$.
- D3 Reprises au compte 139 des amortissements calculées par EGIMMO des subventions partiellement amorties : $D3 >= 0$.
- C4 Reserves immobilisées, somme des financements sur fonds propres sur les fiches d'immobilisations actives diminués des amortissements calculés par EGIMMO : $C4 >= 0$.
- C5 Financements nets, somme des valeurs résiduelles des financements d'immobilisations actives : $C5 = C2 + C3 + C4 - D3 = D2$ (la VNC).

Côté CG (GFC)

Les données D1, C1, C2, C3, D3, C5 proviennent des balances GFC saisies dans EGIMMO.

- D2 Immobilisations nettes, VNC des immobilisations actives : $D2 = D1 - C1 >= 0$.
- C5 Financements nets, Valeur résiduelle des financements des immobilisations actives : $C5 = C2 + C3 + C4 - D3 = D2 >= 0$.
- C4 Reserves immobilisées, différence entre C5 ou D2 et les financements externes nets : dotations nettes des neutralisations C2 et des subventions en cours nettes des reprises $C3 - D3 >= 0$.

A2. Illustration d'une mise en concordance

Cet exemple montre la succession des opérations de correction dans EGIMMO et de régularisation dans GFC.

Comparaisons initiales des balances et bilans d'EGIMMO et de GFC

Balances des immobilisations						Balances des financements						Bilans synthétiques				
2024	CG		CA		CA-CG	2024	CG		CA		CA-CG	2024	CG	CA	CA-CG	
	D	C	D	C	D		C	D	C	D	C					
215	2500		1500		-1000	1021		520		120		-400	D1	2500	1500	-1000
2815		1200		1200	0	1068		1000					C1	1200	1200	
						1312		1700		300		-1400	D2	1300	300	-1000
						139	1120		120		-1000		C2	520	120	-400
													C3	1700	300	-1400
													D3	1120	120	-1000
													C4	200		-200
													C5	1300	300	-1000

Les reserves de 1000 contiennent les réserves immobilisées de 200

1. En priorité, mise en concordance des immobilisations dans EGIMMO

On trouve dans GFC l'immobilisation de 1000 au D/215, enregistrée en 2022, et financée comme suit : 300 au C/1021, 500 au C/1312 et C/200 sur fonds propres. Elle ne figure sur aucune fiche dans l'inventaire EGIMMO alors qu'elle devrait être amortie à 60% fin 2024.

Implications dans :

- **EGIMMO : création de la fiche en 2024 : D/215 = +1000, C/1021 = +300, C/1312 = +500 et FP = +200**
- **GFC : suite au nouveau calcul dans EGIMMO pour 2024, régularisations de**
 - o **l'amortissement : D/6811 = C/2815 = + 600 (1000x60%),**
 - o **la neutralisation de la dotation : C/776 = D/1021 = +180 (600x300/1000),**
 - o **la reprise de la subvention : C/777 = D/139 = +300 (600x500/1000),**
 - o **la variation de la réserve immobilisée : D/1068 = D/6811-C/776-C/777 = +120,**
La réserve totale est donc de 880 dont 80 de réserve immobilisée.

Comparaisons des balances et bilans d'EGIMMO et de GFC après mise à jour des balances de GFC dans EGIMMO.

Balances des immobilisations							Balances des financements							Bilans synthétiques			
2024	CG		CA		CA-CG		2024	CG		CA		CA-CG		2024	CG	CA	CA-CG
	D	C	D	C	D	C		D	C	D	C	D	C				
215	2500		2500				1021		340		240			D1	2500	2500	
2815		1800		1800			1068		880		80			D2	700	700	
							1312		1700		800		-900	C2	340	240	-100
							139	1420		420		-1000		C3	1700	800	-900
														D3	1420	420	-1000
														C4	80	80	
														C5	700	700	

Les réserves de 880 contiennent les réserves immobilisées de 80

2. Passation des annulations de subventions dans GFC

Ces annulations sont en quelque sorte des opérations blanches mais obligatoires au sein des seules subventions mais uniquement pour les biens totalement amortis fin de l'exercice en cours, ici 2024.

Il peut s'agir d'annulations relatives aux seuls biens devenus totalement amortis au cours de l'exercice en cours ou bien de l'oubli d'annulations relevant d'exercices antérieurs.

Qu'il y ait ou non d'autres écarts dans les financements, si tous les amortissements, neutralisations et reprises calculés ou recalculés dans EGIMMO ont été respectivement passés ou régularisés dans EGIMMO, l'écart au compte 139 de reprise est le symptôme d'annulations non effectuées.

On trouve dans GFC une immobilisation de 1000 au D/215, enregistrée en 2019 et totalement amortie en 2023 et dont les amortissements de 1000 sont toujours au débit du 139 et les subventions toujours au crédit du 1312.

Implication dans GFC : annulation de la subvention : D/1312 = C/139 = +1000

Nouvelle comparaisons des balances et bilans d'EGIMMO et de GFC après mise à jour des balances de GFC dans EGIMMO.

Balances des immobilisations							Balances des financements							Bilans synthétiques			
2024	CG		CA		CA-CG		2024	CG		CA		CA-CG		2024	CG	CA	CA-CG
	D	C	D	C	D	C		D	C	D	C	D	C				
215	2500		2500				1021		340		240		-100	D1	2500	2500	
2815		1800		1800			1068		880		80			D2	700	700	
							1312		700		800		100	C2	340	240	-100
							139	420		420				C3	700	800	100
														D3	420	420	
														C4	80	80	
														C5	700	700	

Les réserves de 880 contiennent les réserves immobilisées de 80

3. En dernier, mise en concordance des financements dans EGIMMO

Les écarts sont des permutations parfois à plus de 2 financements ne concernant que des immobilisations partiellement amorties. Dans le cas présent, on distingue 100 de subventions en trop au détriment des dotations.

On trouve dans l'inventaire EGIMMO une immobilisation de 500 au D/215, enregistrée en 2023, et financée comme suit : 200 au C/1021 au lieu de 300 dans GFC et 300 au C/1312 au lieu de 200 dans GFC.

Implications dans

- **EGIMMO : correction de la fiche : C/1021 = D/1312 = +100**
- **GFC : suite au nouveau calcul d'EGIMMO, régularisations de :**
 - o **la neutralisation de la dotation C/776=D/1021 = +40 (100x40%)**
 - o **la reprise de la subvention D/671=C/139 = +40 (100x40%)**

Pour finir, comparaisons des balances et bilans d'EGIMMO et de GFC après mise à jour des balances de GFC dans EGIMMO.

Balances des immobilisations							Balances des financements							Bilans synthétiques			
2024	CG		CA		CA-CG		2024	CG		CA		CA-CG		2024	CG	CA	CA-CG
	D	C	D	C	D	C		D	C	D	C	D	C				
215	2500		2500				1021		300		300			D1	2500	2500	
2815		1800		1800			1068		880		80			C1	1800	1800	
							1312		700		700			D2	700	700	
							139	380		380				C2	300	300	
														C3	700	700	
														D3	380	380	
														C4	80	80	
														C5	700	700	

Les réserves de 880 contiennent les réserves immobilisées de 80

Les comptabilités CA et CG sont concordantes !

B – GENERATION DES FICHIERS DE REPRISE

Seuls les Eple doivent transférer l'inventaire de leurs biens immobilisés et de leurs subventions dans Op@le via des fichiers de reprise à générer avant validation du compte financier et sous la condition de concordance des comptabilités EGIMMO et GFC.

B1. Les fichiers de reprise

Les fichiers sont au nombre de 3 et sont au format Xlsx.

B11. Définition (rappel)

- SAS1** Immobilisations et leurs subventions en fin d'exercice de reprise à transférer dans Op@le. Les données sont extraites de l'inventaire EGIMMO et mises en conformité Op@le. En particulier, les biens amortissables inscrits dans EGIMMO et GFC au compte 216 deviennent non-amortissables dans SAS1 donc sans aucun amortissement.
- CDT** Amortissement total à passer au crédit du compte 1068, noté **SC/CDT**, dans le bilan de GFC préalablement au transfert du fichier SAS1 dans Op@le. Cette donnée est la somme des amortissements relatif au financement sur fonds propres des biens amortissables inscrit dans EGIMMO et GFC au compte 216 qui sont non-amortissables dans SAS1 (cf. ci-dessus).
- SAS2** Bilan déduit du SAS1 donc sans les financements sur fonds propres exclus du SAS1. Le solde débiteur du SAS2, noté **SD/SAS2**, correspond ainsi aux réserves immobilisées du bilan GFC dans Op@le si la concordance comptable entre EGIMMO et GFC a été établie. Si le solde SC/CDT est positif, ces réserves sont donc plus importantes que celles figurant dans EGIMMO qui en tiennent compte.

Pour éviter toute discordance, les fichiers SAS1 et CDT sont produits en même temps à partir d'une requête unique sur l'inventaire. Quant au fichier SAS2, il est produit immédiatement après le fichier SAS1. Leurs noms sont complétés des mêmes informations de reconnaissance : numéro Op@le et UAI de l'inventaire, date de génération, version d'EGIMMO utilisée. Est ajouté un numéro d'ordre de partition pour le SAS1 lorsqu'il est fractionné en raison d'une taille trop importante. Une vue précise des noms figure dans les exemples ci-dessous de rapport de génération.

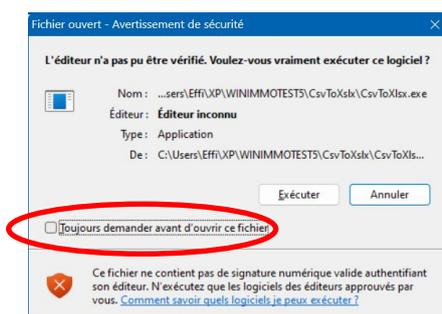
B12. Format et protection des 3 fichiers de reprise (nouveau)

a. Conversion du format Csv au format Xlsx

Sans rien changer à la génération actuelle, la conversion du format Csv en format Xlsx est assurée par le programme externe **CsvToXlsx.exe** lancé automatiquement par EGIMMO.

Ce programme se télécharge et s'installe avec la version la plus récente dans le dossier du logiciel EGIMMO.

Lors de son premier lancement après son téléchargement, il affiche la boîte de dialogue suivante dans laquelle il est recommandé de décocher la case « *Toujours demander avant d'ouvrir ce fichier* » pour éviter son réaffichage à chaque nouvelle génération. Cliquer ensuite sur le bouton « Exécuter ».



L'utilisation de ce programme peut poser un problème de fonctionnement : les fichiers de reprise ne sont pas produits. En cas d'échec, il convient d'installer ou de faire installer le **runtime** suivant :

windowsdesktop-runtime-7.0.20-win-x64.exe

téléchargeable avec la dernière version du logiciel EGIMMO ou téléchargeable à l'adresse internet suivante :

<https://download.visualstudio.microsoft.com/download/pr/08bbfe8f-812d-479f-803b-23ea0bffce47/c320e4b037f3e92ab7ea92c3d7ea3ca1/windowsdesktop-runtime-7.0.20-win-x64.exe>

En cas de nouvel échec, faire intervenir le service informatique en charge de la maintenance des postes et des réseaux. En cas de difficulté majeure, il pourra faire appel à l'assistance d'Effi qui avisera.

Sans échec, la génération dépose les 3 fichiers Xlsx ci-dessus dans le sous-répertoire « Extraction » du dossier de l'inventaire ainsi que les fichiers complémentaires :

- RAP Rapport de génération au format Pdf à lire absolument
- IMO Copie de l'inventaire EGIMMO source des 3 fichiers de reprise.
- SOV Sauvegarde compressée de l'ensemble des fichiers au format Zip.

b. Protection des fichiers Xlsx

Le programme externe CsvToXlsx.exe introduit **un même mot de passe dans les fichiers Xlsx pour les protéger en écriture**. Le mot de passe est communiqué au ministère pour diffusion auprès des intégrateurs pour leur permettre d'authentifier les fichiers Xlsx. Sans mot de passe ou avec un mot de passe différent, les fichiers Xlsx reçus ne doivent pas être pris en compte pour le transfert dans Op@le. C'est bien au service d'intégration de faire cette vérification.

Enfin, **le nom de la feuille du fichier SAS2**, qui contient le bilan déduit du fichier SAS1, est « **Concordant GFC** » ou « **Non concordant GFC** » selon que la concordance existe ou pas entre EGIMMO et GFC au moment de la génération. En cas de discordance, l'Eple doit en apporter la justification.

B2. Nouvelle procédure de génération des fichiers de reprise

En présence ne serait-ce que d'une discordance (présence d'écarts dans les balances et les bilans proposés par EGIMMO), la génération avant validation du Compte financier est impossible. On considère que le délai est suffisant pour que l'Eple puisse effectuer les corrections dans EGIMMO ainsi que les régularisations induites dans GFC.

Si la date de validation du Compte financier est dépassée, la génération est toujours possible mais en cas de discordance il est demandé à l'Eple de la justifier par ailleurs.

1. Cliquer sur l'option « Ouvrir » du menu « Inventaire ».

Si l'établissement est un Eple, la fenêtre ouverte a pour titre « *Inventaires des inventaires – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE* » et propose alors le bouton « *Tester reprise* » pour un inventaire sélectionné faisant l'objet de la reprise.

RNE	Nom établissement	CP	Ville ou pays	N°Op@le	Année	Vague
0721262F	COLLEGE FRANCOIS RABELAIS	78650	BEYNES	P02818	2023	6

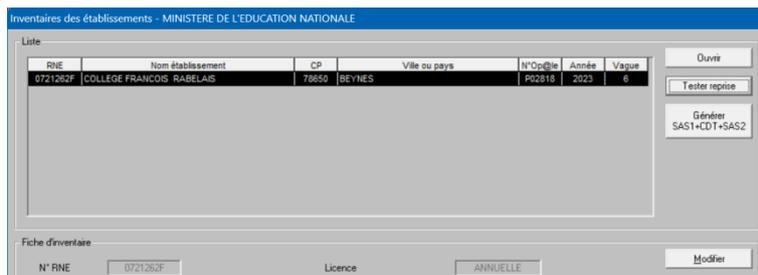
Fiche d'inventaire

N° RNE: 0721262F
N° OP@LE: P02818
Etablissement: COLLEGE FRANCOIS RABELAIS
Adresse: 75 AVENUE CHARLES DE GAULLE
Code postal: 78650
Ville / pays: BEYNES
Académie: VERSAILLES
Type tutelle: Département
Nom tutelle: YVELINES

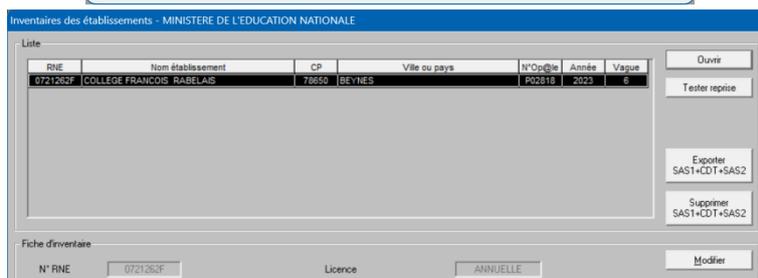
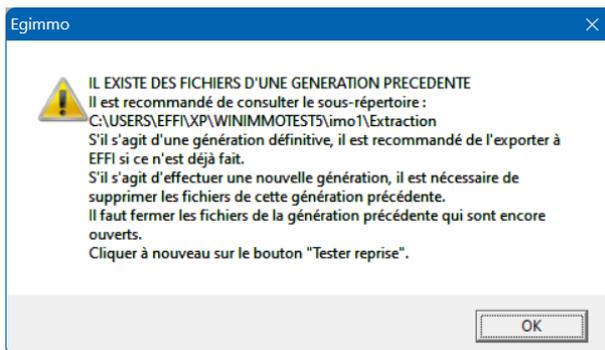
Licence: ANNUELLE
Fonctionnement: COMPLET AVEC GENERATION
Fin abonnement EA: 27/01/2025
Nombre décimales monétaires: 2
Taux TVA en % par défaut: 20
Mode amortissement par défaut: LP
Exercice en cours: 2023
Répertoire de l'inventaire: Viel
Détenteur logiciel: 0721262F
Echéance EA: 27/01/2025
Année reprise OP@LE: 2023
Vague OP@LE: 6

2. Cliquer sur le bouton « Tester reprise »

Si le répertoire « Extraction » de l'inventaire sélectionné est vide, le bouton « Générer » s'affiche.



Sinon, les boutons « Exporter SAS1+CDT+SAS2 » et « Supprimer SAS1+CDT+SAS2 » s'affichent après un message informant l'utilisateur des actions possibles.



3. Cliquer sur le bouton « Générer »

CAS 1 : CONCORDANCE DES BALANCES COMPTABLES ENTRE EGIMMO ET GFC

La génération est exécutée et, si elle réussit, le rapport s'affiche.

RAPPORT DE GENERATION DU 01/04/2024
INVENTAIRE : P02818
Génération effectuée avec concordance
des comptabilités EGIMMO et GFC

Les fichiers générés se situent dans le sous-répertoire "Extraction":
C:\USERS\EFFI\XP\WINIMMOTEST5\imo1\Extraction

CDT-P02818-0721262F-20240401-2198.xlsx
Fichier Excel contenant le montant du crédit à passer obligatoirement en comptabilité générale au compte 1068 avant transfert dans Op@le.
Ce montant est égal aux amortissements réels subis par les biens inscrits au compte 216 dans la comptabilité générale financés sur fonds propres et amortis au 31/6.
Suite à la transformation pour Op@le du compte 216 en non amortissable, il convient de créer le compte 1068 du montant de 133,30 € indiqué dans le fichier.
Le fichier donne la ventilation de ce montant par biens concernés qui figurent sans amortissement dans le fichier SAS1 ci-dessous pour Op@le.

IMO-P02818-0721262F-20240401-2198.mdb
Fichier Access contenant l'inventaire EGIMMO de l'exercice 2023 à la date de la génération indiquée en entête.
Il contient également le bilan, saisi ou importé, de la comptabilité générale ayant servi, pour cette génération, à vérifier sa concordance avec le bilan tiré de l'inventaire avant la génération.

RAP-P02818-0721262F-20240401-2198.pdf
Fichier de ce présent rapport.

SAS1-P02818-0721262F-20240401-2198.xlsx
Fichier Excel des immobilisations et des subventions extraites de l'inventaire EGIMMO ci-dessus selon les conditions fixées par leur transfert dans Op@le.

SAS2-P02818-0721262F-20240401-2198.xlsx
Fichier Excel du bilan reconstitué des immobilisations et des subventions du fichier SAS1 précédent.

Solde créditeur des subventions nettes	(1)	23993,18 €
Solde débiteur des immobilisations nettes	(2)	29126,10 €
Solde débiteur du SAS2	(2) - (1)	5134,92 €

(1) somme des subventions (colonne « Montants crédits ») moins la somme des reprises (colonne « Montants débits »).
(2) somme des immobilisations (colonne « Montants débits ») moins la somme des amortissements (colonne « Montants débits »).

Le solde débiteur du SAS2 représente les réserves immobilisées qui doivent figurer dans le bilan d'entrée d'Op@le à la condition que le crédit indiqué dans le fichier CDT ci-dessus a bien été passé au 1068 et que la concordance a bien été établie entre les comptabilités EGIMMO et GFC.
En soustrayant ce crédit du solde débiteur du SAS2, on obtient 4999,62 €, qui est le montant des réserves immobilisées dans la comptabilité EGIMMO (cf. RI dans « les bilans synthétiques des comptabilités CA et CG »).

SOV-P02818-0721262F-20240401-2198.zip
Fichier de sauvegarde de tous les fichiers ci-dessus.
Très important : ce fichier doit être envoyé à Egimmo pour archivage et contrôle

Le rapport indique bien la concordance à la date de génération, précise bien le nom de chaque fichier avec les mêmes informations ainsi que le chemin où les trouver.

Le rapport indique un crédit de 135,30 € à passer au 1068 du bilan de GFC introduit dans Op@le.

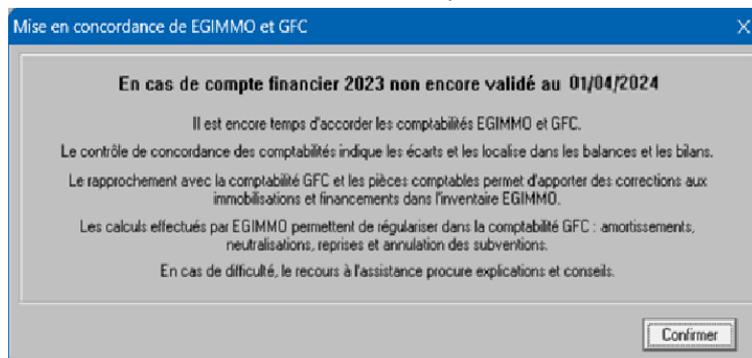
Le rapport précise que le solde débiteur dans le SAS2 est de 5134,92 € déduit des soldes des immobilisations et des subventions.

CAS 2 : NON CONCORDANCE ENTRE EGIMMO ET GFC ET COMPTE FINANCIER NON VALIDE

Une boîte de dialogue avertit l'utilisateur qu'il y a non concordance et lui permet d'indiquer que le compte financier n'est pas encore validé.



Après confirmation, le message suivant indique que la génération ne peut pas être encore exécutée et invite l'utilisateur à poursuivre la mise en concordance des comptabilités EGIMMO et GFC.

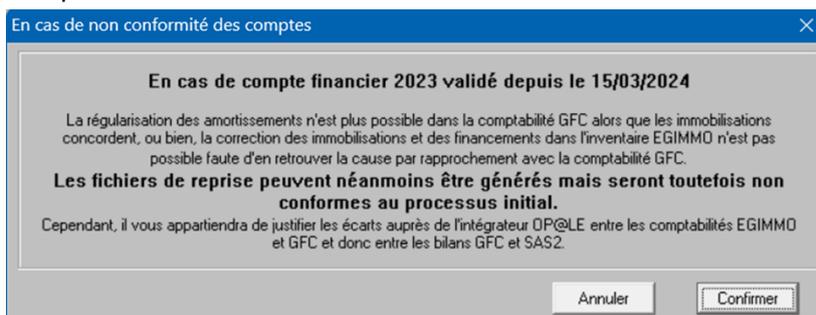


CAS 3 : NON CONCORDANCE ENTRE EGIMMO ET GFC ET COMPTE FINANCIER DEJA VALIDE

Une boîte de dialogue avertit l'utilisateur de la non-concordance et lui permet d'indiquer que le compte financier est déjà validé en exigeant la date de la validation.



Après confirmation, le message suivant indique que la génération peut être exécutée et invite l'utilisateur à justifier les écarts comptables.



Si l'utilisateur confirme une seconde fois, la génération s'exécute et affiche le rapport suivant.

RAPPORT DE GENERATION DU 01/04/2024
INVENTAIRE : P02818
 Génération effectuée sans concordance
 des comptabilités EGIMMO et GFC
 Compte Financier validé le 15/03/2024

Les fichiers générés se situent dans le sous-répertoire "Extraction":
 C:\USERS\EFFIXP\WINIMMOTEST5\imol\Extraction

CDT-P02818-0721262F-20240401-2198.xlsx
 Fichier Excel contenant le montant du crédit à passer obligatoirement en comptabilité générale au compte 1068 avant transfert dans Op@le.
 Ce montant est égal aux amortissements réels subis par les biens inscrits au compte 216 dans la comptabilité générale financés sur fonds propres et amortis au 2816.
 Suite à la transformation pour Op@le du compte 216 en non amortissable, il convient de créditer le compte 1068 du montant de 135,30 € indiqué dans le fichier.
 Le fichier donne la ventilation de ce montant par biens concernés qui figurent sans amortissement dans le fichier SAS1 ci-dessous pour Op@le.

IMO-P02818-0721262F-20240401-2198.mdb
 Fichier Access contenant l'inventaire EGIMMO de l'exercice 2023 à la date de la génération indiquée en entête.
 Il contient également le bilan, saisi ou importé, de la comptabilité générale ayant servi, pour cette génération, à vérifier sa concordance avec le bilan tiré de l'inventaire avant la génération.

RAP-P02818-0721262F-20240401-2198.pdf
 Fichier de ce présent rapport.

SAS1-P02818-0721262F-20240401-2198.xlsx
 Fichier Excel des immobilisations et des subventions extraites de l'inventaire EGIMMO ci-dessus selon les conditions fixées par leur transfert dans Op@le.

SAS2-P02818-0721262F-20240401-2198.xlsx
 Fichier Excel du bilan reconstitué des immobilisations et des subventions du fichier SAS1 précédent.

Solde créditeur des subventions nettes	(1)	23992,24 €
Solde débiteur des immobilisations nettes	(2)	29127,16 €
Solde débiteur du SAS2	(2) - (1)	5134,92 €

(1) somme des subventions (colonne « Montant crédit ») moins la somme des reprises (colonne « Montant débit »).
 (2) somme des immobilisations (colonne « Montant débit ») moins la somme des amortissements (colonne « Montant débit »)

Ce solde débiteur du SAS2 représente les réserves immobilisées qui doivent figurer dans le bilan d'entrée d'Op@le à la condition que le crédit indiqué dans le fichier CDT ci-dessus a bien été passé au 1068 et que la concordance a bien été établie entre les comptabilités EGIMMO et GFC.
 En soustrayant ce crédit du solde débiteur du SAS2, on obtient 4999,62 €, qui est le montant des réserves immobilisées dans la comptabilité EGIMMO (cf. RI dans « les bilans synthétiques des comptabilités CA et CG »).

SOV-P02818-0721262F-20240401-2198.zip
 Fichier de sauvegarde de tous les fichiers ci-dessus.
 Très important : ce fichier doit être envoyé à Effi pour archivage et contrôle

Le rapport indique bien la non-concordance à la date de génération alors que le Compte financier est déjà validé. On peut vérifier la discordance dans la comparaison des bilans synthétiques.

Bilans synthétiques des comptabilités CA et CG

Soldes fin d'exercice 2023	Comptabilité générale CG		Comptabilité auxiliaire CA		Ecart CA-CG
	C/D	Solde CG	C/D	Solde CA	
Immobilisations actives	D1	66 839,78	D1	66 838,78	-1,00
Amortissements	C1	37 982,22	C1	37 982,22	
Immobilisations nettes (VNC)	D2=D1-C1	28 857,56	D2=D1-C1	28 856,56	-1,00
Dotations nettes des neutralisations	C2		C2		
Subventions partiellement amorties	C3	36 846,17	C3	36 846,17	-1,00
Reprises (compte 139)	D3	12 989,23	D3	12 989,23	
Réserves immobilisées (RI)	C4=C3-C2-C3+D3	4 999,62	C4	4 999,62	
Financement net	C5	28 857,56	C5=C2+C3+C4-D3	28 856,56	-1,00

Imprimer Fermer

Le rapport indique le crédit inchangé de 135,30 € à passer au 1068 du bilan de GFC introduit dans Op@le. Le rapport précise que le solde débiteur dans le SAS2 est toujours de 5134,92 € déduit des soldes des immobilisations et des subventions.

C – CORRESPONDANCE ENTRE BILAN INTERNE EGIMMO ET FICHER SAS2

Lorsqu'on parle de correspondance entre le bilan interne d'EGIMMO et le fichier SAS2 (bilan déduit du SAS1), il ne faut pas traduire égalité d'une part des immobilisations et des amortissements et d'autres parts des financements externes et de leurs reprises.

En effet, cette égalité n'existe à coup sûr que dans le cas de l'absence de biens amortissables au 216 dans l'inventaire EGIMMO (et donc dans GFC).

En présence de ces biens, leurs valeurs reprises dans le SAS1 sont toujours égales à leurs valeurs immobilisées puisqu'ils doivent être transmis non-amortissables à Op@le. Ceci crée donc des écarts avec le SAS1 qu'on retrouve dans SAS2.

Illustration

L'inventaire EGIMMO est composé de 2 biens immobilisés A et B, amortis à 60% et financés à moitié sur fonds propres.

Inventaire EGIMMO				Fichier SAS1			
Fiche	Compte	Immobilisé	VNC	Intitulé	Compte	Immobilisé	Reprise
Bien A	215	1000	400	Bien A	215000	1000	400
	1312	500	200	Subvention	134120	500	200
	FP	500	200	Bien B	216000	1000	1000
Bien B	216	1000	400	Subvention	104110	500	500
	1021	500	200				
	FP	500	200				

Fichier CDT (traitement du 216)				
Intitulé	Compte	FP	VNC	A recréditer
Bien B	216	500	200	300
TOTAL				300

Dans le fichier SAS1 n'entrent que les immobilisations et les financements externes avec les nouveaux comptes Op@le correspondant aux anciens comptes GFC. En rapprochant l'inventaire EGIMMO et le fichier SAS1, on a en bleu, les montants qui sont égaux et en rouge ceux qui ne le sont pas à savoir les reprises dans SAS1 des VNC d'EGIMMO pour le bien B imputé au 216.

Le cahier des charges initiale demandait à ce qu'EGIMMO calcule les amortissements totaux relatifs aux financements propres des biens amortissables au 216 et les communique à l'Eple afin qu'il en crédite le montant au 1068 dans le bilan de sortie de GFC. Il s'agit tout simplement de compenser la charge déjà supportée.

Le fichier CDT, produit en même temps que le fichier SAS1, enregistre la liste des biens concernés par ce calcul au 216 dans l'inventaire EGIMMO avec leurs amortissements relatifs aux fonds propres. L'Eple doit donc passer le total calculé dans ce fichier au crédit du 1068. Ici le total sur fond vert est de 300, relatif au seul bien B.

Le bilan d'EGIMMO peut être déduit des états annuels comme des balances du contrôle de concordance alors que le fichier SAS2 est déduit du fichier SAS1 pendant la génération.

Illustration

On remarque toujours l'inégalité.

Au 104110 on a 500 au crédit alors qu'au 1021 on n'a que 200 cela provient comme on le sait de la non prise en compte des amortissements du bien B dans SAS1 qui se monte à 30.

De même, les amortissements de 600 au 2816 n'existent pas dans SAS1 et donc dans SAS2.

Bilan EGIMMO			Fichier SAS2		
Compte	Débit	Crédit	Compte	Débit	Crédit
1021		200	104110		500
1068		400	134120		500
1312		500	134920	300	
139	300		215000	1000	
215	1000		216000	1000	
216	1000		281500		600
2815		600			
2816		600			
TOTAUX	2300	2300	TOTAUX	2300	1600
					Debit net SAS2
					700

Le bilan d'EGIMMO est équilibré car il contient les réserves immobilisées au 1068 provenant des financements sur fonds propres nets des amortissements qui leurs sont relatifs. Ces réserves sur fond vert sont ici de 400.

Coté du fichier SAS2, le bilan est incomplet car il ne prend pas en compte les financements internes sur fonds propres qui ne sont pas pris en compte dans SAS1. La différence entre les débits et les crédits totaux est donc toujours un débit net du SAS2 (qui peut être nul) et qui représente les réserves immobilisées au bilan d'entrée dans Op@le sachant que le compte 1068 a bien été crédité de 300 dans le bilan de sortie de GFC. Ces réserves sur fond vert sont ici de 700.

En conclusion, on peut établir que sans égalité, on a bien la correspondance entre le bilan interne d'EGIMMO et celui du fichier SAS2 si la relation suivante est vérifiée :

$$\text{RI EGIMMO} = \text{RI SAS2} - \text{CR CDT}$$

avec

RI EGIMMO réserves immobilisées dans le bilan EGIMMO, ici 400 sur fond vert

RI SAS2 réserves immobilisées égales au débit net du SAS2, ici 700 sur fond vert

CR CDT amortissement au créditer au 1068 et résultant du traitement du 216, ici 300 sur fond vert

On a bien ici $400 = 700 - 300$! Il y a donc correspondance entre la balance interne d'EGIMMO et le SAS2.

On peut vérifier que cette correspondance existe bien pour les 2 rapports du chapitre B puisqu'on a les bilans synthétiques correspondant dans le chapitre A pour le premier rapport et dans le chapitre B pour le second rapport.

La présence d'un bien au 216 amorti dans EGIMMO interdit l'égalité entre les immobilisations nettes et les financements externes nets d'EGIMMO et ceux de SAS2 comme on vient de le voir avec l'illustration. Cependant il y a correspondance car 5134,92, le solde débiteur du SAS2, diminués de 135,30, le crédit à passer au 1068 de GFC, est bien égal à 4999,62, les réserves immobilisées d'EGIMMO. Toutefois le premier rapport correspondant à une concordance avec GFC alors que le second montre une erreur de 1 € dans les immobilisations et les subventions d'EGIMMO que l'Eple doit justifier puisque le Compte financier est déjà validé.